

# ASSOCIATION

## PROMOTION DE LA MÉDECINE HOMÉOPATHIQUE

### PROCÈS -VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2000

#### 1 – Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente

La Présidente, Gisèle ADÉMA, ouvre la séance à 16 heures, le quorum étant atteint (sur 381 adhérents à jour de leur cotisation 2000, le 18.05.2000, 181 sont présents ou représentés).

Conformément aux Statuts, le Bureau est celui de l'Association. Cependant, M<sup>me</sup> CAZENEUVE, vice-présidente, assure le secrétariat en l'absence de M<sup>me</sup> PELLENC.

#### 2 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18.09.99

La lecture de ce procès-verbal est suivie de son approbation à l'unanimité.

#### 3 – Rapport moral de la Présidente

Le listing des adhérents a été mis à jour le 22 mars ; en ont été rayées 45 personnes qui n'ont pas acquitté leur cotisation depuis 1997. Un rappel a été adressé aux négligents de 1998 – ils ne recevront pas la lettre n° 22 s'ils ne se manifestent pas – et de 1999.

Pour nous faire connaître et susciter de nouvelles adhésions, le Conseil d'Administration a décidé de préparer des affiches, d'éditer de nombreuses plaquettes de présentation de la PMH et d'acheter des présentoirs pour les installer.

Cela a été mis en place à Paris, au Dispensaire Hahnemann ; à Lyon, à l'hôpital S<sup>t</sup> Luc/S<sup>t</sup> Joseph et à la Pharmacie Boiron. De plus, le Docteur A. HORVILLEUR a distribué des plaquettes au Salon Primevère, qui s'est tenu dans la région lyonnaise.

A ce jour, les résultats sont décevants ; les retombées sont limitées mais il semble qu'on doive persévérer et intensifier cette diffusion.

Il est suggéré que les adhérents remettent la plaquette en main propre à leur médecin traitant, et lui demandent de la transmettre lui-même à ses patients ou de la mettre à disposition dans la salle d'attente.

La Conférence du Docteur CHABANNE à Orléans le 16 janvier a été suivie de quelques adhésions (5 ou 6), et elle a ravivé l'intérêt des anciens adhérents.

La modification des Statuts a été votée à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2000 ; ces Statuts modifiés entreront en application le 1<sup>er</sup> janvier 2001, et ils pourront être adressés à tout adhérent, à jour de sa cotisation, qui en fera la demande au secrétariat.

L'Assemblée Générale du 18 mai décide à l'unanimité que les Associations souhaitant adhérer à la PMH, ou renouveler leur adhésion, devront présenter leurs propres Statuts, ainsi que la composition de leur Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a voté l'attribution d'une somme de 1000<sup>f</sup> au Dispensaire Hahnemann pour les services rendus, en particulier la mise à disposition des salles de réunion à l'occasion des Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations, depuis plusieurs années.

#### 4 – Projet associatif

Sur la proposition d'une adhérente, Madame AUZIAS, une conférence est prévue le 23 septembre 2000 à Perpignan. Elle sera donnée par le Docteur MOREL, médecin homéopathe lyonnais ; l'heure et le lieu précis en seront indiqués dans la prochaine lettre (une demande a été formulée pour l'obtention d'une salle gratuite au Palais des Congrès).

Il est prévu de prendre contact avec les Laboratoires DOLISOS pour leur demander une aide logistique, sans contrepartie, comme ce fut le cas avec les Laboratoires BOIRON, à Lyon et à Orléans.

#### 5 – Rapport financier

Monsieur LEBRUN, trésorier, présente les différents bilans ; le budget 99 est approuvé et le budget prévisionnel 2000 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Sur la suggestion d'une adhérente présente, il est demandé de vérifier le taux de la TVA pour l'impression de la lettre : Monsieur PETIT, vice-président, s'en chargera.

**COMPTE DE RÉSULTATS 1999**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Fournitures de bureau	820,21	Cotisations	43 355,00
Poste	181,40	Boutique	
Communication	19 439,37	Produits financiers	1 483,91
• Imprimerie	11 249,59		
• Poste	7 412,04		
• Fourniture	777,74		
Telecom	790,31		
Voyage et déplacement	2 980,50		
Assurance	741,00		
Résultats	19 886,12		
<b>TOTAL :</b>	<b>44 838,91</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>44 838,91</b>

**BILAN 1999 SITUATION au 31 décembre 1999**

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Banque	2 285,48	Fonds associatif	20 000,00
Caisse	172,05	Projet associatif	75 798,07
Livret	93 340,54		
	<b>95 798,07</b>		<b>95 798,07</b>

**PRÉVISIONNEL 2000**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Fournitures de bureau	1 000,00	Cotisations	40 000,00
Poste	500,00	Produits financiers	2 500,00
Communication :	33 000,00		
- lettre			
• Poste	8 000,00		
• Fourniture	1 200,00		
• Imprimerie	6 000,00		
- colloque			
• Imprimerie	8 000,00		
• Prestation médecin	4 800,00		
• Location salle	5 000,00		
Voyage et déplacement	6 000,00		
Assurance	800,00		
Telecom	1 200,00		
<b>TOTAL :</b>	<b>42 500,00</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>42 500,00</b>

**6 – Questions diverses**

- Suite à la demande de plusieurs adhérents, l'Association est à la recherche d'un logo. Il a été fait appel à un imprimeur qui a étudié les formules possibles, pour un devis de 1500F. Lors de la signature de la commande, il sera précisé que le prix comprend la création et la libre utilisation du logo et que les droits de reproduction par l'Association sont illimités.
- L'Association dispose désormais de sa propre ligne téléphonique (avec répondeur et fax); son numéro est le : 04 72 43 99 78.
- L'Association a découvert l'existence de l'Association ANHMAN, caractérisée par son agressivité commerciale (revues, site Internet...) et par son agressivité à l'égard des autres Associations. Ainsi, le Docteur SCHMITT, Président de son Comité scientifique, affirme qu'« il n'existe aucune association de ce type, d'envergure nationale ». Le Conseil d'Administration de ce jour a décidé de ne pas intervenir mais de surveiller étroitement les pages d'Internet ou toute autre parution concernant cette Association. L'Assemblée Générale approuve cette décision.

La Présidente, Gisèle ADÉMA, remercie tous ceux qui ont pu participer à cette Assemblée Générale.  
La séance s'achève à 17 heures 20.